

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 mars 2015 à 20 H 30

Présents : GUESNIER – POIRIER – FONTAINE – HARNY – MONTANARI – GAUTHERON – LAMORT – BOILET – MIGNARD – POILANE – GAMBIER – HUSTACHE – MARCELINO – LAMARCHE – CHEMELLO – PILLOT – BERGONT – DEMEILLIEZ – MAUREY – DHOURY - MARQUETTE

POUVOIRS : Mme BOMY à M. GUESNIER – Mme BROZYNA à M. MIGNARD

Approbation du PV du conseil municipal du 17/02/2015 à l'unanimité

Mme MONTANARI est élue secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Contrat Enfance Jeunesse CAF
2. Convention convergence culturelle LACROIX SAINT OUEN
3. Tarif droit de place camion fruits et légumes
4. Subventions aux associations
5. Compte Administratif 2014
6. Compte de Gestion 2014
7. Restes à réaliser 2014
8. Affectation du résultat 2014
9. Budget Primitif 2015
10. Vote des taxes
11. Désignation avocat procédure d'appel SCI SIV
12. Avis sur le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)

1) Contrat Enfance Jeunesse CAF

Présentation de Mme MAUREY

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) mis en place par la CAF est arrivé à son terme le 31/12/2014. Il est à renouveler dans les mêmes termes pour 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler avec la CAF ce contrat qui concerne le périscolaire, le centre de loisirs et le centre de vacances.

M. MIGNARD : Pour 2014 le centre de loisirs a couté 272 487 €, la CAF nous verse 94 462 €, soit 35 % du coût. La mairie représente 40 % du cout et les familles 25 % Le cout moyen de l'heure est de 1.02 €. La mairie paye donc 2.38 € par heure. Par rapport aux impôts demandés aux cosaciens, c'est une redistribution, c'est de l'aide sociale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler avec la CAF le CEJ.

2) Convention convergence culturelle LACROIX SAINT OUEN

Présentation de Mme GAUTHERON

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la convergence culturelle des communes de LACROIX SAINT OUEN et CHOISY AU BAC.

Mme GAMBIER : A l'initiative de l'adjointe de Lacroix Saint Ouen, l'idée de la convention est de mettre par écrit les contacts que nous avons et de pousser ces contacts dans le cadre de projets culturels. Cela ne coûte rien, pour exemple Lacroix Saint Ouen va nous prêter une expo faite la bas.

M. GUESNIER : Cela permet d'avoir des échanges beaucoup plus complets.

Mme GAMBIER : La commune de VERBERIE souhaite participer également dans un futur proche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la convergence culturelle des communes de LACROIX SAINT OUEN et CHOISY AU BAC.

3) Tarif droit de place camion fruits et légumes

Présentation de M. DEMEILLIEZ

Suite à l'installation d'un camion de fruits et légumes les jeudis matins, il convient de fixer le tarif du droit de place.

Le tarif proposé est de 15 €

M. MARQUETTE : Propose de baisser à 10 € car 15€ c'est un peu lourd pour un commerce qui débute.

M. POIRIER : Que se fait-il ailleurs ? Ici c'est un emplacement, ailleurs c'est le mètre linéaire.

M. FONTAINE : Pour information Compiègne c'est 1.90 € le mètre linéaire.

M. GUESNIER : Cela fonctionne bien, il y a du monde mais il est peut être raisonnable de baisser a 10€ révisable dans un an.

M. MARQUETTE : Cela pourra être revu dans un an en fonction de la fréquentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 10 € le droit de place, révisable dans un an.

4) Subventions aux associations

Présentation de M.FONTAINE

Suite à la commission sports – associations du 20 février dernier, il est demandé au conseil municipal de valider les subventions suivantes pour l'année 2015 :

ABC Badminton	800.00 €
AFMA	-
ALPACB	720.00 €
ARCHERS	-
ARVAL	600.00 €
ATELIER MUSICAL	
CARPE-PASSION (étang des Cygnes)	100.00 €
COSACIENNE	650.00 €
COUNTRY FOR YOU	-
JUDO	-
FLORALINES	600.00 €
KARATE	530.00 €
TENNIS (TCCB)	3 000.00 €
TENDANSE ROCK	150.00 €
TENNIS DE TABLE (CTTCB)	850.00 €
USCB	10 000.00 €
Amicale Retraités Continental	350.00 €
Comité de Jumelage	1 000.00 €
AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	200.00 €
Soleil d'Automne	750.00 €
Tréteaux Cosaciens	500.00 €
Souvenirs Français	75.00 €

Groupe de Recherche Picardie 39/45	75.00 €
UNC UNCAFN	350.00 €
BAND A KRONYK Festival Musique août	5 000.00 €
FCPE collège Ferdinand Bac élèves Choisy	100.00 €
TOTAL	26 400.00 €
RESERVE	5 600.00 €
TOTAL GENERAL	32 000.00 €

Les associations qui n'ont pas de subvention sont celles qui ont des fonds suffisants au regard des chiffres 2014 transmis, ou qui n'ont pas de besoins particuliers et se contentent du prêt des salles.

Mme HUSTACHE : Quels sont les critères d'attribution ?

M. GUESNIER : Budget, nombre d'adhérents, participations à la vie communale, réserve de trésorerie, tous ces critères sont vus en commission sport / associations.

M. POIRIER : Pourquoi une réserve ?

M. GUESNIER : Si championnat de France par exemple, on peut attribuer une subvention exceptionnelle car cela engendre des frais supplémentaires pour le club sportif.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (M.DHOURY, en tant que Président du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote) valide les subventions proposées.

5) Compte administratif 2014

Présentation de M. MIGNARD :

Déjà présenté au dernier conseil municipal, il est en tout point identique au compte de gestion.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle	BP 2014 + DM	REALISE 2014
011	Charges à caractère général	1 214 429.40 €	1 200 573.79 €
012	Charges de personnel	1 923 000.00 €	1 920 349.24 €
65	Autres charges de gestion courante	231 533.00 €	202 798.28 €
66	Charges financières	95 079.91 €	84 904.60 €
67	Charges exceptionnelles	4 795.78 €	3 957.00 €
023	Virement section investissement	412 712.70 €	
042	Operations d'ordre	65 000.00 €	64 997.27 €

		TOTAL	3 946 550.79 €	3 477 580.18 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
			BP 2014 + DM	REALISE 2014
002	Excédent antérieur reporté		254 614.73 €	
013	Atténuation de charges		101 547.00 €	104 274.33 €
70	Produits des services		202 830.00 €	221 906.95 €
73	Impôts et taxes		2 767 796.06 €	2 749 062.84 €
74	Dotations et participations		544 856.00 €	483 874.60 €
75 + 76	Autres produits gestion courante		63 407.00 €	61 716.10 €
77	Produits exceptionnels		11 500.00 €	1 685.58 €
		TOTAL	3 946 550.79 €	3 622 520.40 €
RESULTAT EXCEDENT 144 940.22 €				
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	Libelle Article		2014 BP + DM	REALISE
001	Solde exécution reporté		129 194.65 €	
020	Dépenses imprévues investissement		11 132.35 €	0.00 €
20 - 23	Total des opérations d'équipement		939 630.87 €	462 263.86 €
16	Remboursements d'emprunts		221 527.70 €	221 273.95 €
		TOTAL	1 301 485.57 €	683 537.81 €
INVESTISSEMENT RECETTES				
			2014 BP + DM	REALISE
13	Subventions d'équipement		457 974.43 €	306 453.98 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves		365 798.44 €	346 530.99 €
021	Virement de la section de fonctionnement		412 712.70 €	
040	Opérations d'ordre entre sections		65 000.00 €	64 997.27 €
		TOTAL	1 301 485.57 €	717 982.24 €
RESULTAT EXCEDENT 34 444.43 €				
<u>RESULTAT DE CLOTURE 2014 : 179 384.65 €</u>				

M. GUESNIER : Malgré de mauvaises surprises en recettes (dotations) on a réussi à maintenir un budget constant par rapport à 2013. Félicitations à M. MARQUETTE pour l'antérieur, et bravo à M. MIGNARD pour le nouveau suivi.

M. GUESNIER quitte la salle et donne la présidence à M. LAMORT

M. POIRIER : Résultat de clôture 179 384 € ?

M. MIGNARD : Il faut tenir compte du résultat reporté 2013 en fonctionnement et en investissement. Légère baisse par rapport à 2013, mais ce n'est pas catastrophique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2014.

6) Compte de gestion 2014

Présentation de M.MIGNARD

Mêmes chiffres que le compte administratif

060047
TRES. COMPIEGNE MUNICIPALE



GED
II-1
Exercice 2014

31600 - CHOISY-AU-BAC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 301 485,57	3 946 550,79	5 248 036,36
Titres de recettes émis (b)	717 982,24	3 625 555,48	4 343 537,72
Réductions de titres (c)	0,00	3 035,08	3 035,08
Recettes nettes (d = b - c)	717 982,24	3 622 520,40	4 340 502,64
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 301 485,57	3 946 550,79	5 248 036,36
Mandats émis (f)	683 537,81	3 508 056,98	4 191 594,79
Annulations de mandats (g)	0,00	30 476,80	30 476,80
Dépenses nettes (h = f - g)	683 537,81	3 477 580,18	4 161 117,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	34 444,43	144 940,22	179 384,65
(h - d) Déficit			

22
HELR46-110111.v1

060047
TRES. COMPIEGNE MUNICIPALE



GED
Etat II-2
Exercice 2014

31600 - CHOISY-AU-BAC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCEDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	-129 194,65	0,00	34 444,43	0,00	-94 750,22
Fonctionnement	519 413,17	264 798,44	144 940,22	0,00	399 554,95
TOTAL I	390 218,52	264 798,44	179 384,65	0,00	304 804,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
-					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
-					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	390 218,52	264 798,44	179 384,65	0,00	304 804,73

HELR46-110111.v1

23

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2014.

7) Restes à Réaliser 2014

Présentation de M.MIGNARD

Présentés lors du DOB, ils sont donc aujourd'hui validés et sont donnés pour mémoire

DEPENSES RAR	
PROGRAMME / DETAIL	RAR
Toiture Mairie	64 659.71
Chauffage archives Mairie	3 866.00
Matériel Service Technique	5 835.00
Meuble Maternelle centre	695.04
Sèche-Mains	2 734.20
ENFOUISSEMENT RESEAUX FOCH/ORFEVRES	52 213.19
HONORAIRES GEOMETRE VOIRIE COMMUNALE	7 779.26
MOBILIER URBAIN CENTRE BOURG	10 000.00
PANNEAUX DE RUES	6 512.00
VITRINES EXTERIEURES	4 548.30
TABLES + PING PONG	2 550.00
Accessibilité handicapés Voirie	17 198.35
Cloison Mairie	2 587.20
Divers	1 678.60
TOTAL	182 856.85

RECETTES RAR	
PROGRAMME / DETAIL	RAR 2015
DETR TOITURE MAIRIE	28 555.83
RESERVE PARLEMENTAIRE ALGECOS	5 000.00
FCTVA	92 000.00
TOTAL	125 555.83

La différence entre dépenses et recettes équivaut au besoin de financement que l'on va retrouver au point 8

M. POILANE : L'enfouissement des réseaux des rues Foch / Orfèvres ?

M. GUESNIER : Ce ne sont que les travaux engagés en 2014, il y en aura d'autres à hauteur de 98 000 € soit un total de 150 000 €

M. POILANE : Et l'étude de la voirie communale, c'est toujours la même opération ?

M. GUESNIER : Oui on fait sur 2 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les restes à réaliser 2014.

8) Affectation du résultat 2014

Présentation de M.MIGNARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 399 554,95 €
- un déficit de fonctionnement de : €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 940,22 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	254 614,73 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	399 554,95 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	94 750,22 €
R 001 (excédent de financement)	' €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	57 301,02 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	152 051,24 ..€
AFFECTATION = C = G + H	' €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	152 051,24 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	247 502,76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat 2014.

9) Budget Primitif 2015

Présentation de M.MIGNARD

 FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle	DOB 2015	BP 2015
011	Charges à caractère général	1 200 000.00 €	1 126 403.00 €
012	Charges de personnel	1 930 000.00 €	1 930 000.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €	60 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	232 000.00 €	180 586.00 €
66	Charges financières	85 000.00 €	85 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	4 650.00 €
023	Virement section investissement	271 997.00 €	439 838.00 €
042	operations d'ordre	65 000.00 €	65 050.00 €
	TOTAL	3 783 997.00 €	3 891 527.00 €
 FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	Libelle	DOB 2015	BP 2015
002	Excédent antérieur reporté	247 503.00 €	247 503.00 €
013	Atténuation de charges	80 000.00 €	80 000.00 €
70	Produits des services	225 400.00 €	225 400.00 €
73	Impôts et taxes	2 772 344.00 €	2 847 907.00 €
74	Dotations et participations	394 750.00 €	424 220.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	61 000.00 €	61 000.00 €
77	Produits exceptionnels	3 000.00 €	5 497.00 €
	TOTAL	3 783 997.00 €	3 891 527.00 €

M. MIGNARD : Le budget communal doit définir le cadre dans lequel le maire, responsable de l'exécutif local, va pouvoir agir. **Le budget communal est contraint par plusieurs paramètres :**

- D'ordre interne
- d'ordre externe

D'ordre interne,

Il va s'agir pour 3 quarts du budget de faire fonctionner la machine municipale en assurant les services qui sont dus à la population. C'est très vaste entre le financement des écoles, de la restauration scolaire, du Centre de loisirs, de la Médiathèque, du SIVOC, du CCAS, la gestion des bâtiments communaux pour permettre à nos associations de fonctionner (coûts du ménage, électricité, chauffage, eau...), l'entretien des voiries, du

fleurissement, des parcs municipaux, de l'éclairage public, la délivrance des papiers administratifs (carte d'identité, permis de construire...) La liste est longue

A ce niveau, les marges de manœuvre politique sont faibles à moins de diminuer les services à la population.

Au niveau investissement pour un quart du budget, le choix est plus large. Il devient politique. A ce niveau, nous connaissons aujourd'hui 3 contraintes essentielles

- La première est le choix que nous avons fait de restaurer l'église. Nous entamons à ce sujet la phase 2 de cette restauration. Le coût programmé pour 2015- 2016 est de 439 138.91€ TTC . Il est minoré par les subventions de la DRAC de 40 % pour un montant de 140 327.60 € TTC Et de 75000 € TTC du Conseil général (25% plafonné à 300 000€) Pour 2015, nous prévoyons une partie de la dépense de 228 031.00€ à laquelle nous inscrivons une partie des recettes de subvention (100 000€ DRAC + 40 000€CG60)
- La deuxième contrainte est celle de notre endettement. Le capital restant dû au 1.1.2015 était de 2 270 970.00€ (45% du budget 2015). Sans emprunt nouveau, il ne sera plus que de 1 237 780€ en 2020 à la fin du mandat (25% du budget 2015)
- La troisième contrainte est la recherche partenariale. Nous investissons là où nous avons des aides de l'Etat, du CG60, du CR Picardie, des réserves parlementaires. Exemple, l'église, l'électricité (réserve Carvalho), les fenêtres de l'école Mourez

D'ordre externe, le contexte économique reste morose (la prévision de croissance en France devrait osciller autour de 1% en 2015. Pour l'Organisation Internationale du Travail, la diminution du taux de chômage en France n'interviendrait que dans deux ans. Le taux de chômage devrait s'établir autour de 10% en 2015.

- Les ressources des ménages stagnent
- La charge nouvelle des TAP imposée par l'Etat amplifie nos charges (11 000€ en 2014).
- L'Etat impose de nouvelles charges, mais diminue la DGF.

2013	2014	2015 (baisse estimée à 20%)
350 564€	301 437€ (-49 127€)	241 150€ (- 60287€)

- Les Plans d'urbanisation mis en œuvre peinent à sortir (Aux Buissonnets, c'est le niveau d'eau des inondations qui est relevé par le Préfet mettant en péril la construction de 11 logements – Dans le Centre Bourg, ce sont les contraintes patrimoniales imposées par l'Architecte des bâtiments de France qui retardent le projet sur l'ancienne propriété Parzibut- Au Maubon, la fin 2015 devrait être le début du chantier alors que les premiers appels d'offre ont été lancés il y a 12 ans. C'est autant d'impôts fonciers et locaux qui peinent à rentrer dans les caisses de la commune.

Face à ces contraintes, le budget dont nous parlons ce soir sera bien entendu mis en œuvre. Je vous invite à le découvrir dans les DOCS qui vous ont été distribués :

A noter coté DEPENSES

- Une baisse des charges à caractère général (Séjour Hossegor annulé- baisse classes de découverte= 20 000€ d'économie)
- Un maintien des charges de personnel (6 contrats aidés inclus)(QQ avancements de carrières : on n'a comptabilisé aucun départ à la retraite qui atténuerait ces charges tant qu'elles ne sont pas définitivement actées par prudence)
- Un chapitre dépenses imprévues de 60 000€ en garantie de fonctionnement : il s'agit d'avoir une réserve en cas de risque majeur. A ne toucher qu'en cas de nécessité.
- Le 65 en baisse (Fiscalisation du SIVOC en 2014 et montant CCAS doublé en 2014 pour rattraper 2013 non versé)
- Un virement en section investissement de 439 888€ en augmentation (volonté politique de sauvegarder l'investissement communal)

A noter coté RECETTES

- Excédent antérieur reporté de 247 503€ (issu du budget 2014)
- Atténuation de charges (congrés maladie et aides pour les CUI) (Mis 80 000€ contre 104 000€ en 2014= prudence pour 2015)
- Produits des services (paiement des parents CLSH, TAP, Restauration... très légère augmentation en sachant que les TAP sont sur 9 mois contre 4 en 2014)
- Dotations et participations (DGF – 60 000€)(On n'a pas comptabilisé la DSR-dotation de solidarité rurale tant qu'on n'est pas sûr de la toucher)
- Autres produits de gestion courante (redevances, loyers...) en stagnation
- Impôts et Taxes : ce sera le point suivant.

M. POILANE : Suite à la demande de M. POIRIER, les commissions devaient se réunir pour réfléchir aux dépenses, nous n'avons pas été conviés.

M. MIGNARD : Cela s'est fait « en interne », on a travaillé avec M. HARNY – B MARQUETTE et moi-même.

M. GUESNIER : Il y a eu 2 commissions finances, puis le Débat d'Orientation Budgétaire et maintenant c'est le Budget Primitif,

M. POILANE : Nous n'avons eu qu'à avaler les chiffres proposés, nous n'y avons pas travaillé.

M. MIGNARD : Un travail sera fait au niveau des tarifs des services dans l'année.

M. GUESNIER : Le débat se fait en commission. Le travail est fait tout au long de l'année. Ce n'est pas une discussion de dernière heure qui change tout.

M. POILANE : Il y a eu une commission travaux ce matin, on a présenté les chiffres 2015 en investissement.

M.DHOURY : Les chiffres ne viennent pas de ce matin, ils résultent de l'année écoulée et des choses à faire en 2015, ils sont le fruit de réflexions antérieures.

M. GUESNIER : La commission travaux est là pour la partie technique, pas pour le budget.

M. POIRIER : Nous avons été convoqués 3 jours avant la commission travaux de ce matin.

M. GUESNIER : Nous sommes dans les délais qui, je vous le rappelle, peuvent être ramenés à un jour.

M. POIRIER : Il n'y a pas eu de compte rendu de fait des précédentes commissions travaux.

M. DHOURY : Ils sont faits.

M. GUESNIER : Charges de personnel, on a des emplois aidés, obligation de les suivre pendant 3 ans, c'est fait pour finaliser ces emplois, il est hors de question de profiter de ces jeunes, si ils sont là, c'est parce que nous avons un besoin, à la salle polyvalente des travaux ont été faits par notre personnel, on parlait de 10 000 €, il y en a eu pour une centaine d'euros. Si nous n'investissons pas, la France est morte. Il faut amener de l'investissement et de la croissance, qui vient avec l'emploi.

M. POILANE : Tout le monde réduit la voilure sauf nous. Les charges de personnel sont de 56 %

M. GUESNIER : Il faut aussi regarder la pyramide des âges, qui va être remplacé ? Tout cela se gère, gouverner c'est prévoir. Aujourd'hui on regarde la charge de personnel, mais on ne voit pas à 2, 3 ou 4 ans, il faut prévoir les choses plutôt que de les subir. Dans 3 ans nous allons peut être diminué de 10 %.

M. POIRIER : Si ces emplois aidés sont là pour des départs en retraite, cela est justifié.

M. GUESNIER : C'est le cas depuis le départ. A l'accueil la personne remplace une longue maladie.

M. DHOURY : a-t-on fiscalisé en totalité le SIVOC ?

M. MIGNARD : Il reste la part que l'ARC reverse à la commune à hauteur de 18 000 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES BP 2015		
16	EMPRUNTS	230 640.00
001	RESULTAT REPORTE	94 750.00
	Enfouissement réseaux Orfèvres / Foch	98 847.69
	Amortissement subvention 2014	2 547.00
	Vidéo protection	60 000.00
	Etude voirie communale	10 223.91
	Cuisine CLSH	2 500.00
	Eglise	228 031.00
	terrain LEVEAU	70 000.00
	Eclairage public	40 843.19
	Alarme école primaire Linières	4 261.42
	Buts foot	4 800.00
	Logiciel PM	1 200.00
	MISE AUX NORMES BLOCS DE SECOURS complexe	2 500.00
	PC MEDIATHEQUE	1 500.00
	Lits de camp	2 000.00
	Décos Noël	1 000.00
	Cellule de désherbage espaces verts	4 100.00
	Mairie travaux supplémentaires toiture	2 330.00
	Divers	39 084.80
	S/TOTAL	901 159.01
	TOTAL BP + RAR	1 084 015.86

M. POIRIER : Terrain LEVEAU ?

M. GUESNIER : Espace réservé depuis plus de 30 ans, situé à l'angle LEO DELIBES / CHEMIN DE CLAIROIX, nous perdrons de l'argent dans cette opération qui devrait

aboutir à la construction de 11 logements, mais les futures recettes fiscales rendront cette opération rentable.

RECETTES BP 2015	
TLE	6 500.00
Affectation résultat 1068	152 051.00
Virement du fct	439 838.00
Amortissements	65 050.00
Réserve parlementaire espace loisirs	1 345.00
FCTVA	86 285.05
Eglise DRAC	100 000.00
Eglise Conseil Général	40 000.00
Réserve parlementaire EP	23 465.00
Accessibilité handicapés Voirie DETR 2013	6 535.32
Subvention vidéo protection	25 742.00
Participation rues Orfèvres/Foch ORANGE	11 648.66
S/TOTAL	958 460.03
TOTAL BP + RAR	1 084 015.86

M. POILANE : vidéo protection matériel uniquement ? Pas de fonctionnement ensuite ?

M. PILLOT : Nous ne sommes que sur l'installation pour l'instant

M. GUESNIER : Il y aura une décision à prendre pour se raccorder ou non au CSI de l'ARC. Sur la Croix st Ouen où le dispositif est opérationnel, les chiffres de la délinquance on a baissé de 20 %.

M. POILANE : On aurait pu réduire la voilure sur ce poste.

M. PILLOT : Ce n'est pas la panacée mais cela aide à résoudre des affaires.

M. GUESNIER : C'est un élément majeur de sécurité.

M. GUESNIER : Remerciements au service administratif pour le budget présenté, ils ont repris le flambeau après le départ précipité de Mme CHEREAU, DGS et tout s'est très bien passé.

M. POILANE : Les 65 000 € d'amortissements ?

M. MIGNARD : C'est un jeu d'écriture comptable.

Le conseil municipal par 22 voix pour et 1 abstention (M.POILANE) vote le budget présenté.

10) Vote des taxes

Présentation de M.MIGNARD

Les taux proposés pour 2015 sont les suivants :

Taux de référence 2014		Taux votés 2015	
Taxe d'habitation	10,25	Taxe d'habitation	10,45
Taxe foncière (bâti)	18,36	Taxe foncière (bâti)	18,73
Taxe foncière (non bâti)	39,57	Taxe foncière (non bâti)	40,36

Augmentation proposée de 2 %, demandée par le maire. On ne peut pas augmenter de façon unilatérale, on augmente tous les taux, ou aucun.

M MIGNARD : Mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à l'emploi de nos concitoyens. Ce que peut faire une commune. C'est d'offrir à sa population active les services qui lui permettent d'être soutenu dans l'emploi. C'est au niveau de la politique familiale que la commune est présente avec un système d'accueil de 7h30 à 19h30 (8 à 18h durant les vacances). C'est ainsi que les TAP ont entraîné la mise en place d'un service de 15h45 à 16h45 répondant aux besoins des parents au travail. C'est ainsi que l'on a voulu que ce nouveau service s'insère financièrement dans le dispositif existant au même coût que le périscolaire.

Le but c'est d'offrir à cette génération d'actifs de pouvoir rester à Choisy au Bac et surtout à d'autres de vouloir venir s'y installer.

En préservant cela, ce sont nos écoles que l'on préserve. Au-delà, ce sont nos enfants, la jeunesse et la riche vie associative de notre commune.

En préservant cette vie active, c'est tout le lien social dont ont besoin nos anciens que l'on préserve (Combien de résidents des Fauvettes sont venus s'y installer pour rejoindre leur famille, le nombre est impressionnant)

Il n'y a rien de pire qu'une commune qui vieillit car c'est une commune qui s'appauvrit. C'est dans ce sens que vos élus se battent pour que les programmes de logements publics se réalisent (Buissonnets, Parzibut, Maubon), pour aussi que l'accèsion à la propriété soit possible dans une commune où la contrainte environnementale est forte (PPRI inondation) Aussi aujourd'hui pour sauvegarder ces projets d'avenir au-delà des restrictions budgétaires imposés par l'Etat (- 60000€ de DGF), il nous faut continuer cette politique volontariste qui est la notre et compenser cette perte financière :

- Non pas en supprimant des services à la population, ce serait rentrer dans une régression sociale inacceptable avec moins d'équité envers ceux qui ont le moins.
- Non pas en augmentant exagérément la contrainte financière des services (augmenter la Restauration scolaire, les TAP, le périscolaire, les prêts de matériel, la location des salles...)
- Mais en augmentant la participation collective de chacun pour permettre de conserver ces valeurs qui aujourd'hui plus que jamais doivent être le fer de lance de toute politique : solidarité, égalité et fraternité pour que la liberté d'entreprendre , de travailler subsiste et soit réel. Nous devons cela aujourd'hui à ceux qui alimentent le système de répartition existant de ceux qui sont à la retraite.

DONC : Vues les 3 options précitées, Nous vous proposons d'appliquer une augmentation des taux de 2%.

Je précise que le taux de + 0.9% appliqué par l'Etat pour la révision des bases ne constitue pas un « profit » au bénéfice de la commune, mais une simple compensation de l'érosion monétaire, donc un maintien pur et simple de la valeur de base. En valeur réelle, cette augmentation de 2% permet une rentrée d'argent supplémentaire dans les caisses de la commune de 29 850€ et palie en cela la baisse de la DGF de 60 000€ pour moitié. Elle touche pour 2 tiers le foncier et pour un seul tiers les impôts locaux.

M.GUESNIER : Il n'est jamais de bon aloi d'augmenter les impôts mais nous devons être prudents pour l'avenir, aujourd'hui les entreprises sont là mais elles peuvent partir. Les dotations baissent, les subventions vont baisser (vidéo protection de 40 % on passe à 20%) il faut entretenir notre patrimoine qui est vieillissant, il y a des services qui sont nombreux. Trop longtemps les impôts sont restés constants, lorsque Jacques DESMOULIN était là il le disait, c'est une erreur, les recettes perdues à l'époque ne seront pas rattrapées. Il faut voir l'avenir, le plan climat énergie va être mis en œuvre, il y a eu des erreurs de faites par le passé (toiture du complexe par exemple, on n'a pas mis de panneaux photovoltaïques) les lotissements prévus ne se font pas, c'est aussi un manque à gagner en matière de rentrées fiscales.

M. POILANE : 2 % c'est un peu trop, on aurait pu se limiter à 1%. Les subventions on sait qu'elles vont diminuer, il faut se contenter de parer au plus urgent. On ne peut pas tout faire. Il faut rester sérieux encore plus qu'on ne l'est.

M. GUESNIER : Sérieux nous le sommes, le revenu fiscal de référence est à 31 000 €. Le taux de Choisy est de 10.45, la moyenne nationale est de 23 mais le revenu fiscal de référence est de 21 000 €. C'est autrement plus difficile dans les autres communes. Autrefois on était à l'aise avec SANOFI, on pouvait augmenter la taxe professionnelle, ce n'est plus le cas.

Le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 abstention (M. POILANE), 1 opposition (M.POIRIER) vote les taux 2015.

11) – Désignation avocat procédure d'appel SCI SIV

La commune ayant fait l'objet d'une requête de la Société Civile Immobilière SIV auprès de la Cour d'Appel de DOUAI, il convient de missionner un avocat afin de défendre les intérêts de la commune.

Il est proposé au conseil municipal de missionner Maître Anne BOLLIET qui a déjà traité le dossier en première instance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de missionner Maître BOLLIET afin de défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

12) Avis sur le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le PGRI.

Présentation de M. BOILET

Principes généraux

La directive européenne du 23 octobre 2007, dite directive inondation, transposée en droit français par la loi d'engagement national pour l'environnement, n°2010-788 dite LENE ou grenelle II du 12 juillet 2010, fixe un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Une stratégie nationale de gestion du risque (SNGRI) a été validée le 15 octobre 2014. Le PGRI en est la déclinaison à l'échelle de chaque district. Il s'agit d'un document de planification fixant des objectifs à atteindre à l'échelle du bassin et sur le TRI. Il contient des dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le PGRI s'inscrit dans un cycle de 6 ans (2016 à 2021) et contient 4 grands objectifs :

- Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires ;
- Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;

- Objectif 3 : Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque ;

Le PPRI, les SCOT et les PLU doivent être compatibles ou rendus compatibles (dans un délai de 3 ans) avec le PGRI ainsi que les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau.

La consultation du public et en particulier des collectivités se déroule du 19 décembre 2014 au 18 avril 2015. Ces documents seront approuvés en décembre 2015.

Remarques sur le projet de PGRI

P30, objectif 1.D.1 Eviter, réduire et compenser les impacts des installations en lit majeur des cours d'eau :

Cette disposition interdit les compensations par déblai en lit majeur sans en donner la raison. Or les déblais en lit majeur ont pour intérêt de permettre un stockage et un laminage de l'onde de crue. Le site de ralentissement des crues de Longueil-Sainte-Marie, constitué d'anciennes gravières utilisées pour le stockage des eaux de crue de l'Oise, en est l'exemple. Ce type d'aménagement pourrait donc permettre une réelle compensation hydraulique d'éventuelles constructions en lit majeur. Tous les territoires ne sont pas propices à ce type d'utilisation, c'est pourquoi la disposition devrait laisser la possibilité de s'adapter en fonction des caractéristiques des territoires.

Pour tenir compte d'un effet bénéfique sur la zone d'aménagement, lorsque la compensation se situe dans le lit majeur, un coefficient de 10% pourrait être créé pour améliorer les solidarités amont/aval avec les autres territoires inondables.

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
Page 30, objectif 1.D.1	Les compensations doivent intervenir par restitution de volumes et de surface à partir de la côte du pied de remblais. Le déblai d'un volume de matériaux en dessous de la côte du pied de remblais ne permet pas de satisfaire l'objectif de restitution de volumes et de surfaces d'écoulement.	<i>« La compensation par restitution de volumes et de surfaces est autorisée en-dessous de la côte du pied du remblai si une gestion ou un système, alliant la conception de la compensation, sont envisagés de sorte qu'ils permettent un abaissement de la ligne d'eau dans la zone considérée. La réflexion doit intégrer le rôle de la nappe ou cette méthode de</i>

		<i>compensation est affectée d'un coefficient minorant de 10%. »</i>
--	--	--

P37, objectif 2.C.3 : Protéger les zones d'expansion des crues dans les PPRI :

Il est important de protéger les zones d'expansion de crue en dehors des secteurs urbanisés et il ne faut pas oublier les potentialités de développement et d'urbanisation

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
Page 37, objectif 2.C.3	Les PPRI assurent une protection stricte des zones d'expansion des crues situées dans les secteurs non urbanisés	<i>« Les PPRI non seulement assurent une protection stricte des zones d'expansion des crues situées dans les secteurs non urbanisés et non urbanisables » et ils permettent également la possibilité d'installer des activités liées à la voie d'eau en zone inondable sous réserve de leur non vulnérabilité et de compensation.</i>

P50, objectif 3.E.1 Maitriser l'urbanisme en zone inondable :

Cet article est trop restrictif. En effet, il est écrit que « l'objectif fondamental est de ne pas augmenter les enjeux exposés au risque d'inondation », cette phrase peut être comprise comme ne pas construire en zone inondable avec le risque de paupériser les zones urbaines existantes comme par exemple Margny-lès-Compiègne. Ce qui est en contradiction avec la loi ALUR et le Grenelle de l'Environnement qui fixent des objectifs de réduction de la consommation de terres agricoles en privilégiant la densification urbaine des pôles urbains.

Dans le cas de l'ARC, une partie de cette densification aura forcément lieu en zone inondable autour des axes stratégiques (pôle gare, dents creuses, industrialisation en bordure de canal Seine Nord Europe et MAGEO ...) avec le risque de paupériser les zones urbaines existantes comme par exemple Margny-lès-Compiègne.

D'autre part, la disposition ne distingue pas la hauteur d'eau sur la zone inondable. En effet, les contraintes sur une zone inondable avec une hauteur d'eau de 10 cm ne sont pas les mêmes que sur une zone inondable avec 3 m d'eau.

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
<p>Page 50, objectif 3.E.1</p>	<p>L'objectif fondamental est de ne pas augmenter les enjeux exposés au risque d'inondation.</p> <p>Cela suppose que pour être compatible avec cet objectif, les documents d'urbanisme qui prévoient de développer l'urbanisation en zone inondable doivent justifier d'impératifs économiques, sociaux, environnementaux ou patrimoniaux, et l'absence d'alternatives avérées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ justifient les objectifs poursuivis par l'aménagement de ces zones, en particulier le renouvellement urbain, et/ou l'aménagement de « dents creuses » au sein d'un continuum urbain existant en zone inondable, ■ vérifient les facultés de résilience à court terme de ces secteurs (reprise de l'activité économique, rétablissement des réseaux : voiries, énergie, eau, télécommunications...) ■ vérifient la capacité des infrastructures de transports à répondre aux exigences d'évacuation rapide des populations et d'accessibilité aux services de secours en cas de crise <p>Les documents d'urbanisme privilégient des projets d'aménagement et de</p>	<p><i>L'objectif fondamental est de ne pas augmenter les enjeux vulnérables à l'inondation. La transparence et la résilience des nouveaux aménagements sont une manière d'y parvenir. Les SCOT, et en l'absence de SCOT les PLUI ou PLU, qui prévoient de développer l'urbanisation de secteurs situés en zone inondable ou qui en organisent la densification :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>S'assurent des facultés de résilience à court terme de ces secteurs (reprise de l'activité économique, résultant de la protection maximale des réseaux, voiries, énergie, eau, télécommunications ...)</i> ; • <i>S'assurent des capacités des infrastructures de transports à répondre aux exigences d'évacuation rapide des populations et d'accessibilité aux services de secours en cas de crise.</i> <p><i>Les documents d'urbanisme privilégient les projets d'aménagements et de développement durable ou d'activité qui présentent une très faible vulnérabilité aux inondations. Parallèlement, les PPRI et les PPRL fixent les prescriptions nécessaires à planifier et concevoir des aménagements résilients.</i></p>

	<p>développement durable ou d'activité qui présentent une très faible vulnérabilité aux inondations.</p> <p>Parallèlement, dans la mesure où les impératifs économiques, sociaux environnementaux ou patrimoniaux et l'absence d'alternatives avérés sont justifiés, les PPRI et les PPRL fixent les prescriptions nécessaires à planifier et concevoir des aménagements résilients.</p>	<p><i>Du fait d'une prévision des crues renforcée, Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), les exercices d'évacuation en lien avec la Sécurité Civile minimisent la vulnérabilité sur les populations en formalisant l'évacuation préventive.</i></p> <p><i>De ce fait permettre une urbanisation en zone urbanisable lorsque les enjeux sont protégés de la crue centennale et qu'une évacuation est possible soit préventivement (formalisée dans le PCS) soit par un accès hors eau.</i></p>
--	--	--

P97, objectif 1.F : Intégrer la résilience lors de nouveaux projets urbains

Même remarque que pour l'objectif 3.E.1 p50, qui aboutit à la proposition suivante :

Références du PGRI	Projet de PGRI	Proposition de rédaction
Page 97, objectif 1.F	« Dans le périmètre de la Stratégie Locale du TRI de Compiègne, les SCOT, les PLU et les PLUi en l'absence de SCOT ont pour objectif de ne pas augmenter les enjeux exposés au risque d'inondation.	<i>Dans le périmètre de la Stratégie Locale du TRI de Compiègne, les SCOT, les PLU et les PLUi en l'absence du SCOT ont pour objectif de ne pas augmenter les enjeux vulnérables à l'inondation. La transparence et la résilience des nouveaux aménagements ainsi que les PCS étayés par des exercices d'évacuation en lien avec la Sécurité Civile sont une manière d'y parvenir.</i>

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (Mme BERGONT)

EMET un avis favorable sur le projet de PGRI Seine-Normandie sous condition de prise en compte de l'intégralité des réserves énoncées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.